

N° 2024/11

Commune de Saint Paul Cap de Joux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le deux avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Ernest DURAND, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Zalifaou BERNÈS, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Demande de Modification de la hauteur du plafond de la Maison Pluri médicale.

M. le Maire rappelle le plan de financement de la Maison Pluri-médicale validé par délibération 2024-03 en date du 08 Février 2024. M. le Maire informe le conseil que les praticiens ont fait la demande d'une hauteur de 2.80 mètres de leurs salles d'intervention afin d'exercer dans de meilleures conditions.

Les Kinésithérapeutes ont besoin d'une hauteur de 2.80 mètres sur la totalité du cabinet et que le coût supplémentaire envisagé est de 6 100€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la réhausse de celui-ci ainsi que son coût supplémentaire.
- Autorise M. le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE




Monsieur Michel Belaval

